



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 5 juin 2015

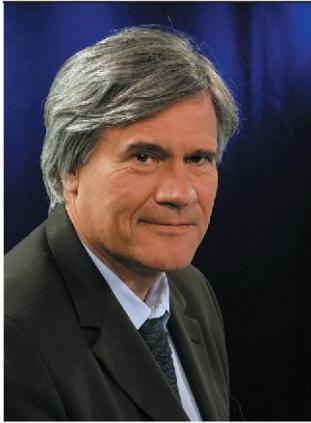
www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

L'avenir du pacte de responsabilité en question <i>Le Figaro - 05/06/2015</i>	4
L'avenir du pacte de responsabilité en question <i>Lefigaro.Fr - 04/06/2015</i>	6
« S'il y avait un changement de cap, ce serait catastrophique », prévient-on au Medef <i>L'Opinion - 05/06/2015</i>	7
Alerte sur le pacte de responsabilité <i>L'Opinion - 05/06/2015</i>	9
L'Opinion: Alerte sur le pacte de responsabilité <i>L'Opinion - 05/06/2015</i>	11
Des offres de plus en plus ciblées <i>L'Informaticien - 01/06/2015</i>	12
De 7 à 10% de chômage en 2022 <i>Liaisons Sociales Magazine - 01/06/2015</i>	13
Des branches en manque de souffle <i>Liaisons Sociales Magazine - 01/06/2015</i>	14
Le salarié à l'épreuve de la nouvelle économie <i>Liaisons Sociales Magazine - 01/06/2015</i>	16
Un mois d'actualité, Le dossier pratique , N° 100/2015, 5 juin 2015 <i>Liaisons- Sociales- Quotidien.Fr - 04/06/2015</i>	17
Agriculteur est le métier perdant le plus d'emplois à l'horizon 2022- <i>Le Réveil Lozère - 04/06/2015</i>	26

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective



CICE : le gouvernement menace de revoir les aides aux entreprises

Le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, a annoncé que des décisions pourraient être prises, à la fin de l'été, si les entreprises ne respectent pas leurs engage-

ments en matière de création d'emplois, en contrepartie des aides fiscales déjà en vigueur. Une position soutenue par la motion majoritaire du Parti socialiste. **PAGES 20 ET 21**

L'avenir du pacte de responsabilité en question

Des voix de plus en plus nombreuses au PS appellent à une réorientation des baisses de charges pour les entreprises. Le patronat s'inquiète.

ENQUÊTE

CÉCILE CROUZEL [@ccrouzel](#)

COMPÉTITIVITÉ C'est une petite musique qui commence à inquiéter les chefs d'entreprise. Jusqu'à présent, l'exécutif s'est toujours engagé à respecter la feuille de route du pacte de responsabilité et ses 41 milliards d'euros de baisses de prélèvements pour les entreprises, étalées de 2014 à 2017. Mais mardi, sur Europe 1, Stéphane Le Foll, le porte-parole du gouvernement, n'a pas fermé la porte à une réorientation du dispositif. « Il va y avoir un rapport d'évaluation du pacte qui va arriver avant l'été. Il y aura bien sûr des décisions et des conclusions à en tirer », a-t-il affirmé. Cette déclaration fait écho à la motion A du PS, celle qui est censée soutenir la ligne du gouvernement et qui a recueilli la majorité des voix des militants. Le texte reprend des idées en vogue plus à gauche. Il ne remet pas en cause les mesures du pacte déjà en

vigueur, CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et premières baisses de charges. Mais il stipule que si l'évaluation montre que les entreprises n'ont pas respecté leurs engagements en matière d'emploi les 15 milliards de baisses de prélèvements qui restent à voter - c'est-à-dire ceux prévus pour 2016 et 2017 - puissent être utilisés « plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics ».

Concrètement, les réductions d'impôts et de charges pourraient alors être limitées aux PME ou aux sociétés qui investissent, alors que dans la version actuelle du pacte, les mesures sont destinées à toutes les entreprises. La rupture serait encore plus nette si l'enveloppe de 15 milliards était réduite, au profit d'investissements publics ou de baisses d'impôts pour les ménages. Au point de constituer un *casus belli* pour le patronat. « Si le gouvernement ne tient pas sa parole sur le pacte, il ruinera définitivement la

confiance des chefs d'entreprise », tonne un proche de Pierre Gattaz. Avec comme conséquence directe, le gel des embauches et de l'investissement, et la mort de la reprise.

Danger à l'automne

Nombreux sont ceux, qui, au gouvernement, sont conscients du danger. « Le cap fixé de baisses de prélèvements d'ici à 2017 sera tenu », insiste une source gouvernementale. « Le congrès du parti crée une certaine ambiance. Mais il ne faut pas trop s'exciter », ajoute une autre. Qui souligne qu'une vingtaine de branches, couvrant près de 10 millions de salariés sur les 12 millions du privé, ont déjà signé des accords de contrepartie au pacte. D'ailleurs, Stéphane Le Foll a pris soin de souligner mardi qu'aucune décision n'était prise. Le soufflet retombera-t-il après le week-end, une fois passé le congrès du PS ? Probablement. Mais le gouvernement n'échappera



pas par la suite à des pressions récurrentes. La publication, dans l'été, du rapport de France Stratégie sur l'utilisation des baisses d'impôt et de charges par les entreprises constituera un point chaud. Et l'examen du projet de loi de finances pour 2016 à l'automne s'annonce périlleux. Devront alors être votées la deuxième tranche d'allègement de charges sociales ainsi qu'une baisse de la C3S (impôt sur le chiffre d'affaires). Si, d'ici là, le

chômage n'a pas reculé, le gouvernement aura de plus en plus de difficultés à convaincre les députés PS du bien-fondé de sa politique. Les échanges ne se limiteront pas au poids respectif à accorder aux gestes sur l'impôt sociétés (IS) et la C3S - question qui divise les organisations patronales. Les frondeurs, opposés depuis l'origine au pacte remonteront au créneau. Et à tout le moins, des débats sur un reciblage sur les bas salaires ressurgiront... ■

L'ÉCHÉANCIER DU PACTE DE RESPONSABILITÉ

2014

■ Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) perçu par les entreprises s'élève à 4 % de la masse salariale de l'année précédente. Le montant de remboursements ou imputations à son titre atteint 10 milliards d'euros.

2015

■ Les allègements de charges sociales sur les salaires entre 1 et 1,6 smic (4,5 milliards d'euros) et pour les indépendants (1 milliard) entrent en vigueur. La C3S (impôt sur le chiffre d'affaires) baisse pour 1 milliard. ■ Le CICE monte en puissance, à 6 % de la masse salariale, et atteint 16 milliards.

2016

■ Les allègements de charges sociales sur les salaires de 1,6 à 3,5 smics entrent en vigueur (4,5 milliards). ■ La C3S baisse pour 1 milliard supplémentaire. La contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés (2,5 milliards) disparaît. ■ Le CICE atteint 18 milliards d'euros.

2017

■ Le taux d'impôt sur les sociétés diminue, pour 2,5 milliards. La C3S disparaît totalement (4,2 milliards). ■ Le CICE atteint en rythme de croisière 20 milliards d'euros. (Sources : commission des finances et Bercy)

OPTIMISME DE LA BANQUE DE FRANCE

Pour la première publication officielle de ses prévisions macroéconomiques pluriannuelles, la Banque de France fait preuve d'optimisme. Elle table sur une croissance française de 1,2 % en 2015, 1,8 % en 2016 et 1,9 % en 2017, là où le gouvernement annonce respectivement 1 % en 2015 et 1,5 % en 2016 et 2017. La croissance du PIB français devrait être soutenue par « la baisse du prix du pétrole et du taux de change » de l'euro, la « politique monétaire expansionniste » menée par la Banque centrale européenne, et l'« amélioration des marges des entreprises », explique-t-elle. Selon elle, le déficit public devrait atteindre 3,8 % en 2015 et redescendre sous les 3 %, à condition de poursuivre les efforts budgétaires.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE, trimestriel, France métropolitaine, au sens du BIT, en % (2003-2015)



L'avenir du pacte de responsabilité en question

Des voix de plus en plus nombreuses au PS appellent à une réorientation des baisses de charges pour les entreprises. Le patronat s'inquiète.

C'est une petite musique qui commence à inquiéter les chefs d'entreprise. Jusqu'à présent, l'exécutif s'est toujours engagé à respecter la feuille de route du pacte de responsabilité et ses 41 milliards d'euros de baisses de prélèvements pour les entreprises, étalées de 2014 à 2017. Mais mardi, sur Europe 1, Stéphane Le Foll, le porte-parole du gouvernement, n'a pas fermé la porte à une réorientation du dispositif. «Il va y avoir un rapport d'évaluation du pacte qui va arriver avant l'été. Il y aura bien sûr des décisions et des conclusions à en tirer», a-t-il affirmé. Cette déclaration fait écho à la motion A du PS, celle qui est censée soutenir la ligne du gouvernement et qui a recueilli la majorité des voix des militants. Le texte reprend des idées en vogue plus à gauche. Il ne remet pas en cause les mesures du pacte déjà en vigueur, CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et premières baisses de charges. Mais il stipule que si l'évaluation montre que les entreprises n'ont pas respecté leurs engagements en matière d'emploi les 15 milliards de baisses de prélèvements qui restent à voter - c'est-à-dire ceux prévus pour 2016 et 2017 - puissent être utilisés «plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics». Concrètement, les réductions d'impôts et de charges pourraient alors être limitées aux PME ou aux sociétés qui investissent, alors que dans la version actuelle du pacte, les mesures sont destinées à toutes les entreprises. La rupture serait encore plus nette si l'enveloppe de 15 milliards était réduite, au profit d'investissements publics ou de baisses d'impôts pour les ménages. Au point de constituer un casus belli pour le patronat. «Si le gouvernement ne tient pas sa parole sur le pacte, il ruinera définitivement la confiance des chefs d'entreprise», tonne un proche de Pierre Gattaz. Avec comme conséquence directe, le gel des embauches et de l'investissement, et la mort de la reprise. Danger à l'automne. Nombreux sont ceux, qui, au gouvernement, sont conscients du danger. «Le cap fixé de baisses de prélèvements d'ici à 2017 sera tenu», insiste une source gouvernementale. «Le congrès du parti crée une certaine ambiance. Mais il ne faut pas trop s'exciter», ajoute une autre. Qui souligne qu'une vingtaine de branches, couvrant près de 10 millions de salariés sur les 12 millions du privé, ont déjà signé des accords de contrepartie au pacte. D'ailleurs, Stéphane Le Foll a pris soin de souligner mardi qu'aucune décision n'était prise. Le soufflet retombera-t-il après le week-end, une fois passé le congrès du PS? Probablement. Mais le gouvernement n'échappera pas par la suite à des pressions récurrentes. La publication, dans l'été, du rapport de **France Stratégie** sur l'utilisation des baisses d'impôt et de charges par les entreprises constituera un point chaud. Et l'examen du projet de loi de finances pour 2016 à l'automne s'annonce périlleux. Devront alors être votées la deuxième tranche d'allègement de charges sociales ainsi qu'une baisse de la C3S (impôt sur le chiffre d'affaires). Si, d'ici là, le chômage n'a pas reculé, le gouvernement aura de plus en plus de difficultés à convaincre les députés PS du bien-fondé de sa politique. Les échanges ne se limiteront pas au poids respectif à accorder aux gestes sur l'impôt sociétés (IS) et la C3S - question qui divise les organisations patronales. Les frondeurs, opposés depuis l'origine au pacte remonteront au créneau. Et à tout le moins, des débats sur un reciblage sur les bas salaires ressurgiront... Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 05/06/2015.



Alerte sur le pacte de responsabilité

« S'il y avait un changement de cap, ce serait catastrophique », prévient-on au Medef

MANUEL VALLS CONTINUE de mettre la pression au patronat sur « la nécessité de jouer le jeu ». En tout cas, le Premier ministre n'a de cesse de répéter que l'effort est insuffisant, que si l'Etat a pris ses engagements en créant le Pacte et le CICE, les branches professionnelles, elles, doivent faire leur part... Lundi, loin des caméras, lors de son échange avec la délégation patronale, le Premier ministre s'est voulu beaucoup moins exigeant à l'égard des chefs d'entreprise présents. Pour ces derniers en tout cas, l'exécutif n'a nullement envie de changer de trajectoire économique. Manuel Valls les aurait même invités à « décrypter », laissant entendre à ses interlocuteurs qu'il fallait bien, vu la période (c'est-à-dire l'approche du congrès du PS) donner des gages à sa majorité. Même son de cloche aux syndicats. « On nous a plutôt parlé de stabilité », confirme Carole Couvert, qui dirige la CFE-CGC.

Il n'empêche, la sortie de Stéphane Le Foll inquiète le Medef. « Un porte-parole officiel qui évoque une réorientation éventuelle du pacte, il y a lieu d'être vigilant, réagit Geoffroy Roux

de Bézieux, vice-président délégué de l'organisation patronale. S'il y avait un changement de cap, ce serait catastrophique. Le dispositif commence tout juste à se mettre en place dans les entreprises... Le peu de confiance gagnée serait perdu ».

Le retour de la grande conférence sociale.

En réalité, si le gouvernement pointe ce sujet, ce n'est pas uniquement pour faire plaisir à sa famille politique. C'est aussi un signe en direction de la CFDT. Lors du dernier point d'étape sur l'avancée du pacte, tenu fin mai, la centrale de Laurent Berger est montée au créneau au réclamant « un ciblage des aides ». Pourtant, les discussions dans les branches avancent. Une cinquantaine d'entre elles a signé des accords, près de 9 millions de salariés sont désormais couverts.

Si le CICE et le pacte de responsabilité promettent d'occuper les débats du Parti socialiste à Poitiers ce week-end, ils seront aussi un des principaux sujets de la rentrée. [France Stratégie](#)



rendra alors son rapport d'évaluation. Manuel Valls a laissé entendre aux syndicats et au patronat que le gouvernement envisageait de renouer avec l'exercice d'une grande conférence sociale. Celle-ci se tiendrait à l'automne, et ce alors même que le dernier grand raout du genre en juin 2014 avait été un flop. Au menu de ce prochain rendez-vous figureraient des sujets transversaux, comme le compte personnel d'activité, mais aussi la question de « la place du dialogue social », sur laquelle planche Jean-Denis Combexelle. C'est en septembre que l'ancien directeur général du Travail doit d'ailleurs remettre son rapport.

Enfin, cette conférence sociale, sur volonté du Président, comprendrait un important volet sur les perspectives d'emploi en matière environnementale ou encore sur la responsabilité sociale des entreprises. Et ce pour faire le lien avec la conférence environnementale, la COP 21, qui se tiendra en décembre à Paris.

Fanny Guinochet
@fannyguinochet 



Dernière manœuvre pré-congrès, gauchisation pré-électorale ou réelle volonté stratégique ? CICE et pacte sont sur la sellette. Au risque d'alimenter de nouveau la défiance des entreprises

Alerte sur le pacte de responsabilité

Chantage

Alors qu'une partie de la majorité réclame toujours une refonte du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du pacte de responsabilité, **les entreprises pressent le gouvernement de ne surtout rien changer, pour faire prévaloir la stabilité**. Le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, abonde dans leur sens.

Cyrille Lachèvre et Raphaël Legendre

BONNE NOUVELLE : la croissance française pourrait atteindre 1,2% cette année et s'envoler à 1,8% en 2016 ! En publiant pour la première fois ses perspectives économiques annuelles, la Banque de France se montre plus optimiste que le gouvernement français. Mais elle y met un gros bémol. « Ces prévisions sont établies à politique économique inchangée, précise son gouverneur Christian Noyer. Elles partent du postulat que le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) continuera à être appliqué comme prévu en 2015 et 2016 et que le gouvernement ne remettra pas en cause le pacte de responsabilité ».

A ces conditions seulement, estime la Banque de France, le taux de marge des entreprises se redressera jusqu'à revenir sur sa moyenne historique en 2017, ce qui leur permettra d'investir. « Mais si l'on touche au CICE et au pacte de responsabilité, ce scénario deviendra caduc », insiste Christian Noyer. L'argument du gouverneur est autant économique que psychologique : « La stabilité dans la politique économique est indispensable pour restaurer la confiance et redonner de la visibilité aux entreprises ».

L'inquiétude du patron de la Banque de France n'est pas feinte. Déjà mal né, le pacte de responsabilité est de nouveau la cible d'attaques de la part d'élus de la majorité. Depuis l'annonce, en début de semaine, d'une forte hausse du nombre de chômeurs, plusieurs ministres accusent les entreprises de ne pas jouer le jeu. La fin de semaine, avec l'ouverture du congrès du PS à Poitiers, n'améliorera pas le climat. Les frondeurs avaient proposé dans leur motion

« que l'on change la nature du CICE, qui a démontré son inefficacité, en le ciblant davantage vers les emplois durables et les dépenses d'investissement ». Quant à la motion A, majoritaire, elle appelait elle aussi à une réallocation des 15 milliards d'euros prévus dans le pacte de responsabilité et qui doivent encore être dépensés au cours des deux prochaines années, « pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics ».

Avant de décider ou non d'une telle réallocation, les défenseurs de cette motion disaient attendre le rapport du comité de suivi, « prévu pour être rendu avant l'été ». Le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll a abondé dans leur sens mardi sur Europe 1. Problème : le seul comité de suivi du CICE qui existe officiellement aujourd'hui est celui présidé par Jean Pisani-Ferry, le directeur de France Stratégie, et celui-ci rend son rapport une fois par an, en octobre.

En réalité, les opposants au CICE poussent à la création d'un observatoire des contreparties. Annoncé par François Hollande lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2014, inscrit dans la loi en milieu d'année dernière, cet observatoire - un chiffon rouge aux yeux du patronat - n'a jamais vu le jour. « Le gouvernement devait remettre au Parlement un rapport avant le 1^{er} mars 2015 sur la création de cet observatoire ; or nous sommes début juin et il n'a toujours pas été rendu », s'emporte le président du groupe radical à l'Assemblée, Roger-Gérard Schwartzenberg. Dans les ministères économiques et à Matignon, on fait profil bas. Manière de gagner du temps en espérant que le CICE fasse enfin consensus. Ce qui est loin d'être le cas au plan comptable.

Sur les 12 milliards qui devaient être débloqués en 2014, 10 milliards ont finalement été budgétisés et seuls 6,5 milliards d'euros ont été distribués aux entreprises. Pourquoi un tel décalage ? « Nous n'avons toujours pas d'explication claire », indique-t-on du côté de France Stratégie.

Plusieurs pistes sont toutefois avancées. D'abord, seules 8 entreprises sur 10 ont déclaré leur CICE en 2014. Les chiffres de l'année dernière « ne seront pleinement stabilisés qu'au cours du second semestre 2015 après fiabilisation de la remontée des fichiers fiscaux », indique France Stratégie. La créance fiscale étant

valable pendant trois ans, et certaines entreprises présentant un exercice décalé, le crédit d'impôt calculé sur les revenus versés en 2013 pourra être théoriquement déclaré jusqu'en 2015 pour un versement en 2016. Il y a aussi des entreprises n'ayant pas déclaré leur CICE par crainte du contrôle fiscal, ou plus simplement parce que le montant était trop insignifiant au vu des démarches administratives à remplir.

Les économistes se gardent, eux aussi, de dresser un bilan définitif. « Le CICE avait deux objectifs, créer des emplois et stimuler la compétitivité des entreprises, explique Philippe Martin, professeur d'économie à l'IEP Paris et co-auteur d'un rapport remis au CAE sur la compétitivité des exportations françaises. Mais dans la mesure où il est calibré jusqu'à 2,5 smic, il touche une catégorie de salariés - celle dont les salaires sont supérieurs à 1,5 smic - qui affiche un taux de chômage relativement faible, de l'ordre de 5% ». Cette thèse est défendue depuis le début de l'année par une partie du Trésor, à Paris, qui suggère de concentrer le CICE au maximum sur les bas salaires.

De même, « pour être certain que le CICE a atteint ses objectifs en termes de compétitivité, il faut s'assurer que les salaires n'ont pas trop augmenté dans les secteurs industriels ou des services exportateurs, poursuit Philippe Martin. Or, avant de le dire avec certitude, il faut



collecter les données individuelles des salariés, ce qui prendra entre deux et trois ans. D'ici là, nous n'aurons aucune évidence empirique ». D'où le dilemme du gouvernement, qui aurait tort de se précipiter sans certitude.

Heureusement, cette position semble encore prévaloir. « Le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, a reçu beaucoup de chefs d'entreprise lui disant que le CICE commençait à prendre et qu'il ne fallait surtout pas y toucher », indique un député vallsiste, persuadé que « François Hollande ne reviendra pas sur le CICE ».

En revanche, « le Président pourrait revoir certaines modalités du pacte de responsabilité pour réorienter une partie des 15 milliards de baisse de charge vers l'investissement »,

estime ce dernier. Le gouvernement pourrait notamment utiliser la baisse de 4 milliards de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) prévue en 2017 pour les grandes entreprises (1 milliard d'euros a déjà été passé pour les petites entreprises en 2015, un autre milliard est prévu en 2016) en le redirigeant vers l'investissement.

Seul hic : la dernière fois que François Hollande a parlé du CICE, c'était pour affirmer sa volonté de le transformer en allègement de charges définitif, en 2017. Bref, pour la cohérence du discours, les entreprises devront attendre encore un peu.

@CyrilleLachevre 
@LEGENRA 

l'Opinion

Quotidien libéral // politique, économie, international

VENDREDI 5 ET SAMEDI 6 JUIN 2015
N° 515 - 1,70 €



Le boycott d'Israël est indigne

Boycotter Israël est une grave erreur. Le boycott est un acte belliqueux et nous ne sommes pas en guerre avec ce pays. Ensuite, tout ce qui peut contribuer à l'importation des conflits proche-orientaux est nuisible dans un contexte déjà inflammable chez nous. Enfin, un tel acte est moralement répréhensible dans des pays européens qui, 70 ans après le géno-

cide des juifs d'Europe, gardent une responsabilité particulière vis-à-vis du peuple juif.

Pour toutes ces raisons, le PDG d'Orange, Stéphane Richard, a fait preuve au mieux de maladresse en se disant prêt à abandonner « dès demain matin » le contrat qui lie son groupe à la société israélienne Partner, n'étaient « les risques énormes » qu'il prendrait

sur les plans juridique et financier. Des militants pro-palestiniens reprochent à Orange le contrat de licence de marque qui le lie depuis 1999 à l'opérateur privé israélien de téléphonie mobile. Que ce dernier ait des antennes-relais et des clients dans les colonies juives en Cisjordanie occupée est une affaire qui concerne d'abord les Israéliens et les Palestiniens et qui doit être réglée

dans le cadre d'un processus de négociations entre eux.

Car autant la critique de la politique d'Israël est recevable, autant la volonté de certains groupes de pression de diaboliser et d'isoler des citoyens ou des entreprises de ce pays est indigne et attentatoire aux libertés. S'il fallait soumettre nos relations commerciales à des jugements moraux, vendrait-on

nos armes aux Saoudiens, notre blé aux Égyptiens et nos centrales atomiques à la Chine ? Au moment où l'expansion djihadiste semble irrésistible, ce serait l'honneur des acteurs économiques d'œuvrer à promouvoir le dialogue et la paix dans cette région plutôt que de se plier à des diktats haineux. Luc de Barochez @lucdebarochez

Dernière manœuvre pré-congrès, gauchisation pré-électorale ou réelle volonté stratégique ? CICE et pacte sont sur la sellette. Au risque d'alimenter de nouveau la défiance des entreprises

Alerte sur le pacte de responsabilité

Chantage

Alors qu'une partie de la majorité réclame toujours une refonte du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du pacte de responsabilité, les entreprises pressent le gouvernement de ne surtout rien changer, pour faire prévaloir la stabilité. Le gouvernement de la Banque de France, Christian Noyer, abonde dans leur sens.

Cyrille Lachèvre et Raphaël Legendre

BONNE NOUVELLE : la croissance française pourrait atteindre 1,2% cette année et s'envoler à 1,8% en 2016 ! En publiant pour la première fois ses perspectives économiques annuelles, la Banque de France se montre plus optimiste que le gouvernement français. Mais elle y met un gros bémol. « Ces prévisions sont établies à politique économique inchangée, précise son gouverneur Christian Noyer. Elles partent du postulat que le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) continuera à être appliqué comme prévu en 2015 et 2016 et que le gouvernement ne remettra pas en cause le pacte de responsabilité ».

À ces conditions seulement, estime la Banque de France, le taux de marge des entreprises se redressera jusqu'à revenir sur sa moyenne historique en 2017, ce qui leur permettra d'investir. « Mais si l'on touche au CICE et au pacte de responsabilité, ce scénario devien-

dra caduc », insiste Christian Noyer. L'argument du gouverneur est autant économique que psychologique : « La stabilité dans la politique économique est indispensable pour restaurer la confiance et redonner de la visibilité aux entreprises ».

L'inquiétude du patron de la Banque de France n'est pas feinte. Déjà mal né, le pacte de responsabilité est de nouveau la cible d'attaques de la part d'élus de la majorité. Depuis l'annonce, en début de semaine, d'une forte hausse du nombre de chômeurs, plusieurs ministres accusent les entreprises de ne pas jouer le jeu. La fin de semaine, avec l'ouverture du congrès du PS à Poitiers, s'améliorera pas le climat. Les frondeurs avaient proposé dans leur motion « que l'on change la nature du CICE, qui a démontré son inefficacité, en le ciblant davantage vers les emplois durables et les dépenses d'investissement ». Quant à la motion A, majoritaire, elle appelait elle aussi à une réallocation des 15 milliards d'euros prévus dans le pacte de responsabilité et qui doivent encore être dépensés au cours des deux prochaines années, « pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics ».

Avant de décider ou non d'une telle réallocation, les défenseurs de cette motion disaient attendre le rapport du comité de suivi, « prévu pour être rendu avant l'été ». Le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll a abondé dans leur sens mardi sur Europe 1. Problème : le seul comité de suivi du CICE qui existe



officiellement aujourd'hui est celui présidé par Jean Pisani-Ferry, le directeur de France Stratégie, et celui-ci rend son rapport une fois par an, en octobre. En réalité, les opposants au CICE

poussent à la création d'un observatoire des contreparties. Annoncé par François Hollande lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2014, inscrit dans la loi en milieu d'année dernière,

cet observatoire - un chiffon rouge aux yeux du patronat - n'a jamais vu le jour. « Le gouvernement devait remettre au Parlement un rapport avant le 1^{er} mars

Pour le prince Turki al-Fayçal, Barack Obama est un « mou »

Arabie saoudite

ENTRE RIYAD ET WASHINGTON, la relation privilégiée n'est plus ce qu'elle était, même si le pacte du Quincy (pétrole contre sécurité), socle de l'alliance américano-saoudienne depuis 1945, tient toujours. Devant des ambassadeurs en poste à Paris et des personnalités françaises réunies sur le volet réunis mercredi pour un dîner privé au Cercle interallié, le prince saoudien Turki al-Fayçal a déploré la perte d'influence des États-Unis au Moyen-Orient et le manque de volontarisme du président

américain, Barack Obama, pour résoudre les crises régionales. Diplômé de la prestigieuse université Princeton, ancien ambassadeur à Londres et Washington, l'ex-chef des renseignements du royaume wahhabite a qualifié d'erreur stratégique la reculade d'Obama qui n'a pas osé frapper le régime de Damas après l'utilisation d'armes chimiques en 2013. Un sentiment partagé à Paris, où l'on estime que le conflit irakien n'est que la conséquence du non-règlement de la crise syrienne. « Le volume des frappes (NDLR : une quinzaine par jour) de la coalition n'est pas suffisant pour

battre les groupes terroristes car les armées locales ne sont pas motivées », a-t-il ajouté, en rappelant que les États-Unis avaient montré beaucoup plus d'entrain pour faire tomber Saddam

Husseini. Il a encore déploré que le gouvernement de Bagdad marginalise la minorité sunnite.

Obsession toute saoudienne, l'Irak est perçu comme « un risque majeur »

pour la région et la signature d'un accord sur le nucléaire est porteuse de « dangereuses perspectives ». Il a confié que la détermination saoudienne ne fléchirait pas, notamment au Yémen. Dans ce tableau très sombre, le prince a néanmoins rendu hommage au président Hollande, ferme sur le dossier nucléaire et face à Bachar el-Assad. En marque du respect et de la confiance des monarches de la région, a-t-il dit, le président français a été invité au dernier Conseil de coopération du Golfe.

Pascal Airault @P_Airault

Billet. Il fait chaud

Il a fait chaud. La nouvelle a été relayée tout ce jeudi par les médias. Elle est réconfortante. Moins à cause de la hausse des températures que par le rituel qu'elle entraîne. C'est que la météo de nos jours rythme notre vie, rien n'est plus important que le temps. Que le soleil règne et le citoyen est sommé de commenter. Il dit des choses intéressantes comme « c'est agréable » ou « trop chaud quand même », ce qui traduit notre

haut degré de démocratie puisque la parole est donnée au peuple. L'affaire est si importante que le gouvernement se mobilise vite. On a même cru qu'il déclencherait le plan canicule. En fait, il rappellera simplement les mesures prévues en cas de forte chaleur. C'est pas bête, même si la différence entre un plan et des mesures ne saute pas aux yeux.

Michel Schifres mschifres@lopinion.fr

Hidalgo et le ras-le-bol de députés de la majorité

Des élus socialistes franciliens reprochent à la maire de Paris d'avoir une vision des choses très « parisiano-parisienne » Page 3

A Radio France, plus dure est l'après-crise

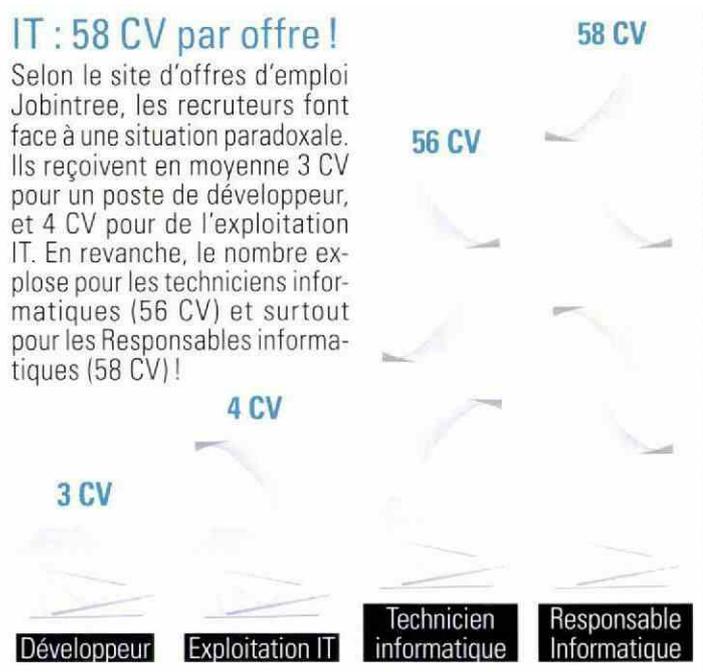
Inquiété par la justice, Mathieu Gallet tente de poursuivre la transformation du groupe public, traumatisé par la crise Page 4

Les Bourses chinoises gonflent comme des bulles

Le principal indice de Shanghai a bondi avec l'arrivée massive de nouveaux petits porteurs. Inquiétudes Page 6

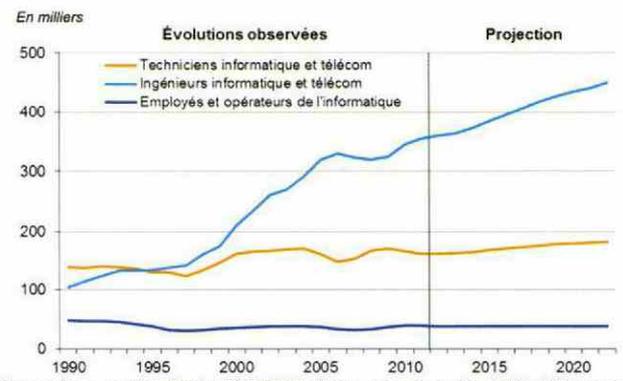
Emploi IT

Des offres de plus en plus ciblées



« L'emploi, mon obsession »

La phrase est signée du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron. Rien de bien excitant si ce n'est qu'elle a été placée lors d'une visite sur un site de l'équipementier Daher. « Un vrai champion industriel », qui investit massivement dans la robotisation. « Cela revient à produire moins cher qu'ailleurs et donc à garder des emplois, a rappelé le ministre. Car mon obsession, c'est l'emploi, bien avant les chiffres de la croissance ». Un pied de nez à ceux qui font rimer robots avec destruction d'emplois.



Fortes demandes dans le Web et la maîtrise d'ouvrage

D'avril 2014 à mars 2015, 176 287 offres d'emploi en informatique ont été publiées sur l'Apec. Une progression de 14 % par rapport à la même période de 2013-2014. Mais dans le détail, certaines catégories s'en sortent mieux que d'autres. C'est le cas des métiers du Web, intervenant sur sites et portails internet, dont les offres ont grimpé de +30 % à 31 688 offres. Idem pour la maîtrise d'ouvrage : +18 % à 20 726 offres.

191 000 postes à pourvoir d'ici à 2022

Selon le rapport du commissariat général à la stratégie, l'informatique dynamisera l'emploi en France dans les prochaines années. Il décompte 191 000 postes à pourvoir d'ici à 2022 dans les métiers IT. Ce chiffre correspond à 110 000 créations de postes, auxquelles il faut ajouter 81 000 départs en fin de carrière. Soit une progression du nombre d'emplois dans l'informatique de 1,8 % par an d'ici à 2022. Presque le plein emploi...

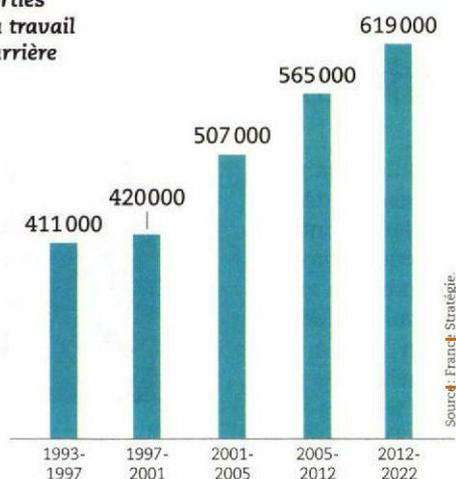
De 7 à 10% de chômage en 2022

De 735 000 à 830 000 postes seraient à pourvoir tous les ans dans l'Hexagone d'ici à 2022, selon France Stratégie, l'organisme de prospective lié à Matignon. Ils proviendraient principalement des départs à la retraite et autres fins de carrière (620 000 par an), auxquels s'ajouteraient des créations nettes d'emplois, dont le nombre varie selon trois scénarios plus ou moins optimistes. Ces flux ne réduiront pas drastiquement le taux de chômage: en 2022, au mieux, il passerait sous les 7%, mais se maintiendrait à 10% selon l'hypothèse pessimiste et à 8% selon la médiane. Car, à côté des sorties annuelles du marché du travail, 120 000 personnes y feront leur entrée chaque année. En outre, rappelle l'organisme, «le départ d'un senior ne se traduit pas toujours par l'embauche d'un chômeur, le poste de travail pouvant être supprimé à cette occasion ou être pourvu par l'embauche d'une personne déjà en emploi». Le vivier d'emplois est d'ailleurs peut-être surévalué dans ces projections, car le scénario le plus noir repose sur une croissance annuelle du PIB de 1%, qui peut

paraître optimiste au regard des 0,3% à 0,4% observés de 2012 à 2014. De même, les destructions de postes potentiellement automatisables ne sont pas envisagées en dehors de l'industrie. Selon France Stratégie, le progrès technique entraînerait plutôt «une évolution des métiers et des compétences, comme par exemple pour les métiers de l'informatique», avec l'expansion des *data miners*, informaticiens dotés de compétences en mathématiques et en e-commerce.

Quoi qu'il en soit, l'étude confirme quelques tendances. Le nombre de postes augmenterait dans les métiers du soin et de l'aide aux personnes fragiles. La polarisation du marché du travail s'accroîtrait avec le «renforcement des métiers les plus qualifiés», qui «se ferait principalement au détriment des ouvriers et employés qualifiés: ceux-ci représenteraient en 2022 moins d'un tiers des emplois», contre 38% en 1995. La tertiarisation se poursuivrait, les services représentant 94% des créations totales d'emplois en 2022. ♦ **Alain Roux**

Nombre de sorties du marché du travail pour fin de carrière (moyenne annuelle)





Des branches en manque de souffle

Tous les experts reconnaissent la place essentielle des branches professionnelles pour relever les défis liés aux RH. Pourtant, elles peinent à soutenir les entreprises dans leur quête de compétitivité, selon l'enquête AOPS que nous dévoilons en exclusivité. //

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.wk-rh.fr

Par Emmanuelle Souffi

Dans les branches, pas facile de se mettre autour de la table pour discuter des thèmes sensibles mais cruciaux pour la vie des entreprises. Alors que la mission Combrexelle réfléchit aux moyens d'étendre la négociation au plus près du terrain et que France Stratégie réunit une commission

d'experts sur le même sujet, les fédérations patronales se sentent parfois isolées. Mises à l'index sur le pacte de responsabilité, elles éprouvent toutes les peines du monde à définir des contreparties aux allègements de charges ainsi que des leviers d'action pour améliorer la compétitivité. C'est ce qui ressort de l'enquête menée par l'Association pour l'optimisation de la protection sociale (AOPS) en partenariat avec *Liaisons sociales magazine*. Un travail de fond portant sur les fédérations professionnelles de 81 branches, couvrant 7,5 millions de salariés.

Préoccupées par les enjeux relatifs à la compétitivité, les branches refusent très majoritairement de s'engager sur des embauches fermes, y compris en apprentissage. Elles jugent plus opportun de s'accorder sur l'organisation du travail, la formation, les compétences. Mais des intentions aux actes, il y a un fossé. En ces temps compliqués, pas question, de déterrer la hache de guerre sur le chapitre sensible des classifications. Alors même que ces dernières n'ont pas bougé depuis des années dans la majorité des secteurs. ♦

Stimuler la compétitivité? Oui, mais...

> Conduisez-vous des discussions sur les dispositifs RH permettant de stimuler la compétitivité et de préserver/développer l'emploi? (en %)

Discussions terminées ayant donné lieu à un accord

5

Oui, sur de nombreux leviers de compétitivité

13

Oui, sur quelques sujets

57

Non, pas aujourd'hui mais programmé plus tard

9

Non, aucune n'est prévue

16

Le pacte de responsabilité a beau avoir été voté il y a un an et les 40 milliards d'euros d'aides débloqués, la pression du gouvernement sur les branches pour négocier des contreparties ne porte pas ses fruits. Certes, d'après l'enquête de l'AOPS, 75 % conduisent des réflexions sur le sujet. Et seules 16 % n'envisagent aucunement d'ouvrir des discussions. Sauf que quand syndicats et patronat se rencontrent pour parler compétitivité, c'est très rarement dans l'intention de formaliser des engagements. Quitte à paraphraser Manuel Valls, « le compte n'y est pas ».

Et François Rebsamen, le ministre du Travail, va devoir à nouveau taper du poing sur la table s'il veut tenir sa promesse de rappeler à l'ordre les fédérations professionnelles les plus récalcitrantes. Pourtant, huit branches interrogées sur dix voient un intérêt à développer des dispositifs favorables à la compétitivité. Elles en font un enjeu de débat mais demeurent ensuite frileuses. « Elles sont fortement mobilisées sur d'autres sujets et n'ont pas les moyens de tout mener de front », nuance Bernard Mercier, directeur de l'AOPS.

L'organisation du travail, sujet majeur

Pour doper leur capacité à résister à la concurrence internationale, les branches jugent opportun de plancher sur la souplesse organisationnelle des entreprises, le développement des compétences et la modération salariale : 28 plébiscitent ainsi les dispositifs liés au temps de travail, 27 ceux qui touchent à la formation. Et 17 préfèrent actualiser leur grille de classifications, revoir les minima salariaux ou les packages de rétri-

bution globale. Une façon d'aborder de côté la question des salaires, en évitant l'écueil des augmentations collectives. En revanche, s'engager sur des embauches ou une préservation des emplois n'est envisagé que par moins de 9% des syndicats patronaux. « Ils sont dans des situations économiques encore incertaines et recruter reste un pari hasardeux. La confiance n'est pas totalement revenue », note Bernard Mercier.

> **Quels sont les moyens les plus importants pour renforcer la compétitivité et préserver l'emploi dans les entreprises ?** (en nombre de répondants, plusieurs réponses possibles)

Organisation et temps de travail, pacte de responsabilité

28

Formation

27

Classification, révision des packages de rémunération

17

GPEC

16

Conditions de travail

15

Les compétences font consensus

Quand il s'agit de négocier des accords, les branches aiment à se pencher sur la vie du salarié dans l'entreprise et le développement des compétences. Formation, diversité, responsabilité sociale des entreprises, apprentissage, insertion des jeunes sont ainsi perçus comme des sujets consensuels sur lesquels il est aisé de discuter. Sont jugées nettement plus délicates les questions relatives à l'emploi, aux carrières, aux conditions et temps de travail. Mais ce n'est pas parce qu'un sujet est simple d'approche qu'il donne lieu à engagement. L'apprentissage en fournit

un bon exemple. Les branches en sont friandes, en parlent beaucoup mais rechignent à afficher des quotas d'embauche. « Pour toutes, c'est un bon levier, mais on observe un coup d'arrêt depuis la disparition de certaines aides financières, observe le directeur de l'AOPS. Par ailleurs, il est plus facile de trouver des apprentis que de les retenir. Cela demande une double mobilisation des opérationnels et des DRH pour leur offrir des perspectives. » Des difficultés qui, cumulées à la crise, freinent l'enthousiasme des dirigeants, lesquels préfèrent y mettre le holà.

> **Quelles sont les pratiques RH les plus consensuelles en négociation ?** (classées par ordre d'importance sur une échelle de 1 à 5)

Diversité, dialogue social

3,4

Employabilité, formation

3,3

Apprentissage, insertion des jeunes, seniors

3,2

Classification

2,6

Rémunération globale, épargne salariale

2,4

Des classifications obsolètes

> **De quand date la dernière actualisation de votre système de classification de branche ?** (en %)

Moins de 2 ans

2

Entre 2 et 5 ans

13

Entre 5 et 10 ans

40

Plus de 10 ans

17

Plus de 20 ans

28

La révision des grilles de classifications reste un sujet délicat. La preuve, plus d'un quart (28%) d'entre elles n'ont pas fait évoluer leur système depuis plus de vingt ans. Et près de 90% n'y ont pas touché au cours des cinq dernières années ! Or, pour 87% des fédérations patronales, il s'agit d'un enjeu important, notamment pour tenir compte de l'évolution des métiers et des besoins de recrutement. « Tout le monde est conscient de l'obsolescence des classifications, qui sont le socle de toute la politique RH. Mais choi-

sir la méthode et s'accorder sur le positionnement des emplois demande beaucoup d'efforts », explique Bernard Mercier. Le plus délicat ? Éviter l'inflation salariale ! Faire converger les avis sur les minima garantis reste le point le plus épineux pour les branches. Dans le passé, ces plannings se sont beaucoup élevés sous la pression des 35 heures et des coups de pouce au Smic. Les augmenter à nouveau via une remise à plat des coefficients pourrait mettre encore plus en péril des entreprises fragilisées par la crise économique.

FLASH

Le salariat à l'épreuve de la nouvelle économie

Aux États-Unis, les entreprises de la nouvelle économie (services à la personne, covoiturage, etc.) font face à un nombre croissant de demandes de requalification en contrat de travail. Les *class actions* en cours contre Uber sont parmi les plus médiatisées. La célèbre entreprise de VTC a construit son *business model* sur le recours aux travailleurs indépendants, avec des économies de charges sociales et de frais du type assurance ou entretien du véhicule.

Devant les prétoires s'affrontent, d'un côté, l'entreprise, qui se décrit comme une plate-forme d'intermédiation entre des prestataires de services et des clients, et invoque l'autonomie dont bénéficient ses chauffeurs en termes d'horaires et de nombre d'heures travaillées, et, de l'autre, des chauffeurs qui mettent en avant les obligations que leur impose Uber ainsi que la situation de dépendance économique dans laquelle ils se trouvent.

Si ces contentieux méritent l'attention, c'est non seulement parce que ce type d'entreprise fonctionne, en France, pour l'essentiel sur l'autoentrepreneuriat.

Mais aussi parce qu'avec l'essor programmé de l'économie collaborative, notamment dans le champ des services à la personne (voir le rapport « Les métiers en 2022 », Dares, France Stratégie, 2015), dans les décennies à venir, le risque est important de voir une proportion grandissante de la population active exclue de la protection du salariat. ◆



Un mois d'actualité, Le dossier pratique , N° 100/2015, 5 juin 2015

L'activité législative a été intense en mai. Au Sénat, le projet de loi Macron a été adopté avec des amendements: les sénateurs ont dispensé les TPE de la plupart des contreparties au travail dominical et simplifié le compte pénibilité. Le gouvernement s'est engagé dans la foulée à simplifier le compte et annoncé le report de l'entrée en vigueur des six derniers facteurs de pénibilité. De leur côté, les députés ont examiné le projet de loi dialogue social, adoptant la création des commissions paritaires régionales interprofessionnelles, très contestées par le patronat. Par ailleurs, en mai, un nouveau plan de mobilisation pour l'apprentissage et la formation des chômeurs a été arrêté entre l'État, les partenaires sociaux et les régions.

Budget et fiscalité La PPE servie en 2015 : la Direction générale des finances publiques rappelle, le 15 mai, que la PPE (qui a été supprimée par la loi de finances rectificative pour 2014) sera attribuée en 2015 dans les conditions de droit commun.L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Plus de 900 000 entreprises ont bénéficié du CICE en 2014 : plus de 900 000 entreprises ont bénéficié de 8,7 milliards d'€ de remboursements ou imputations au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en 2014, a indiqué, le 12 mai, la Direction générale des finances publiques.L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015
Chômage Vers une aide de 300 € pour les chômeurs de plus de 60 ans : le ministre du Travail annonce, le 20 mai, la création d'une aide de 300 €/mois pour les chômeurs de plus de 60 ans bénéficiaires des minima sociaux (ASS ou du RSA socle) qui ont suffisamment cotisé mais n'ont pas l'âge requis pour la retraite.L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015 **Pôle emploi renforce le contrôle des chômeurs** : Pôle emploi présente, le 15 avril, aux syndicats son projet de généraliser, à partir d'août, le contrôle de la recherche d'emploi par les chômeurs, en affectant 200 postes équivalent temps plein aux futures équipes de contrôle. Le 20 mai, le conseil d'administration approuve ce dispositif, suscitant des réactions divergentes parmi les syndicats. Le 26 mai, le ministère du Travail précise que le gouvernement renonce à donner aux agents de Pôle emploi l'accès aux comptes bancaires des chômeurs.L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015
Contrat de travail Le groupe Thales pérennise le télétravail : le groupe Thales a conclu, le 24 avril 2015, avec l'ensemble des organisations syndicales, un nouvel accord-cadre relatif au télétravail. Celui-ci y est organisé sur la base de deux jours par semaine maximum. Les signataires mettent également en place un quota maximum de télétravailleurs.L'actualité n° 16938 du 22 mai 2015 **La relation de travail « classique »**, un modèle en perte de vitesse selon l'OIT : dans son nouveau rapport annuel « Emploi et questions sociales dans le monde 2015 », publié le 19 mai, l'OIT relève que le modèle de l'emploi « classique » – salarié en contrat permanent à temps plein – tend à perdre du terrain sur le marché du travail mondial. Un phénomène porteur d'insécurité pour les travailleurs, qui doit inciter les gouvernements à adapter leur législation sociale.L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015
Conventions et accords La mission Combrexelle sur les accords collectifs est lancée : missionné par Manuel Valls début avril pour réfléchir sur la place de l'accord collectif dans l'élaboration des normes sociales, Jean-Denis Combrexelle a présidé, le 4 mai, la première réunion de la commission mise en place à cet effet. Celle-ci travaillera sur trois thématiques : les relations entre le bloc législatif et le bloc conventionnel, l'articulation entre accord de branche et accord d'entreprise et le rapport entre accord collectif et contrat de travail.L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015 **Vers la conclusion d'une convention collective de la branche ferroviaire** : un accord

du 23 avril, minoritaire, mais non frappé d'opposition majoritaire, définit le champ d'application d'une convention collective nationale de la branche ferroviaire. Cette négociation, prévue par la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, concerne environ 160 000 salariés. L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015 Droit disciplinaire Une demande d'explication écrite peut constituer une sanction disciplinaire : dans un arrêt du 19 mai, la Cour de cassation confirme qu'une demande d'explications écrites, mise en œuvre à la suite de faits considérés comme fautifs par l'employeur et donnant lieu à l'établissement d'un procès-verbal conservé au dossier du salarié, constitue une sanction disciplinaire. Ces mêmes faits ne peuvent donc donner lieu à un licenciement disciplinaire ultérieur. L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015 Droit du travail Les salariés d'un sous-traitant peuvent être inclus dans l'effectif de l'entreprise d'accueil : dans un arrêt du 15 avril, la Cour de cassation précise, à propos de la prise en compte des salariés de sous-traitants intervenant sur des chantiers, que les salariés mis à disposition qui doivent être inclus dans l'effectif de l'entreprise utilisatrice, en application de l'article L. 1111-2 du Code du travail, sont ceux qui sont intégrés de façon étroite et permanente à la communauté de travail, peu important la nature juridique des liens avec l'entreprise utilisatrice. L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015 Égalité et diversité Neutralité et principe de laïcité dans les établissements accueillant les jeunes enfants : les députés ont adopté, le 13 mai, une proposition de loi visant à étendre l'obligation de neutralité aux structures en charge de la petite enfance. L'obligation de neutralité en matière religieuse ne vise plus les seuls établissements bénéficiant d'une aide publique. L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Suppression par le projet de loi dialogue social du rapport de situation comparée : le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et le Défenseur des droits ont émis de fortes réserves sur le projet de loi Rebsamen. Ils estiment que la disparition programmée du rapport de situation comparée irait à l'encontre de l'objectif d'effectivité du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Face à ces inquiétudes, le gouvernement a annoncé, le 11 mai, une modification en ce sens du projet de loi. L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015 L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015 Le gouvernement annonce 13 mesures pour lutter contre les discriminations au travail : le CV anonyme obligatoire sera bel et bien enterré, a confirmé François Rebsamen, le 19 mai, lors de la présentation officielle du rapport du groupe de dialogue sur la lutte contre les discriminations en entreprise. En revanche, le ministre du Travail a annoncé la mise en œuvre de 12 autres mesures, dont l'instauration d'une action collective. L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015 Peugeot Citroën maintient le cap en faveur de la diversité et de la cohésion sociale : un nouvel accord portant sur la diversité et la cohésion sociale dans l'entreprise a été conclu, le 21 mai, chez PSA Peugeot Citroën. Signé pour trois ans, il concerne un groupe qui compte 125 nationalités différentes, emploie 5 700 personnes en situation de handicap et dont plus d'un tiers des salariés en France a plus de 50 ans. L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015 Emploi L'emploi salarié repart légèrement à la baisse au premier trimestre 2015 : après une quasi-stabilité au 4e trimestre 2014, l'emploi salarié marchand se replie de 0,1 % au 1er trimestre 2015, selon les estimations provisoires de la Dares et de l'Insee parues le 13 mai. L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Concertations en vue sur l'emploi dans les TPE-PME : le Premier ministre annonce, le 21 mai, qu'il recevra les organisations syndicales et patronales les 1er et 2 juin « pour entendre leurs propositions », afin de faciliter l'activité et l'embauche dans les TPE-PME. L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015 Les propositions du Cese sur l'emploi dans la transition écologique : dans son avis sur « l'emploi dans la transition écologique », adopté le 26 mai, le Conseil économique social et environnemental considère qu'il faut intégrer la question de la transition écologique au dialogue social, notamment dans le cadre de la GPEC et du plan de formation. Il propose aussi d'ajouter la maîtrise des règles environnementales de base au socle de compétences. L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015 Projet de loi de modernisation du droit de l'outre-mer : un projet de loi relatif à la modernisation du droit de l'outre-mer a été présenté, le 29 avril, en Conseil des ministres. Dans le domaine social, le texte dote notamment l'Agence des outre-mer pour la mobilité (Ladom) d'un statut d'établissement public administratif, afin d'offrir aux Français ultramarins, notamment aux jeunes, de meilleures opportunités de formation et d'emploi. L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015 L'industrie des tuiles et briques s'engage dans le cadre d'un pacte de responsabilité : un accord mettant en œuvre le pacte de responsabilité au sein de l'industrie des tuiles et briques a été conclu le 3 février 2015. La branche prend des engagements chiffrés en matière d'embauche et

d'alternance, en les conditionnant à une évolution favorable du marché de la construction.L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015Europe Les députés européens souhaitent la reprise du dialogue sur le projet de directive allongeant le congé maternité : dans une résolution adoptée le 20 mai, le Parlement européen appelle le Conseil des ministres de l'UE à mettre fin au blocage des discussions sur le projet de directive visant à allonger la durée du congé de maternité. Le Conseil n'a en effet toujours pas répondu à la proposition du Parlement de porter ce congé à 20 semaines, contre 14 actuellement.L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015 L'Allemagne encadre la représentation syndicale : les députés allemands ont adopté, le 22 mai, au lendemain d'un énième conflit au sein de la Deutsche Bahn, une loi encadrant la représentativité des syndicats. L'objectif est de juguler les conflits sociaux provoqués par des instances minoritaires.L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015Famille Revalorisation du complément familial majoré dans les DOM : un décret du 29 avril revalorise le montant du complément familial majoré servi dans les DOM à compter du 1er avril 2015, le portant à 28,55 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (contre 26,17 % précédemment).L'actualité n° 16828 du 5 mai 2015 Effets redistributifs des réformes familiales : la Cnaf a évalué, dans L'e-ssentiel(5-5), « les effets redistributifs des réformes récentes » en fin de montée de charge. Au total, en métropole, ces réformes généreraient pour l'État une économie de 860 millions d'€. Mais environ 3,2 millions de familles vont voir leur revenu disponible diminuer en moyenne de 67 € par mois. À l'inverse, près de 2,1 millions de familles devraient percevoir, en moyenne, 67 € de plus par mois d'ici à 2018.L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015Fonction publique Projet de loi « déontologie » : les syndicats ont examiné, les 13 et 18 mai, en Conseil commun de la Fonction publique, une nouvelle version, allégée, du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Ce texte, qui avait été adopté il y a deux ans en Conseil des ministres, n'avait jamais franchi la porte de l'hémicycle.L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Négociations sur l'avenir de la Fonction publique : dans le cadre de la négociation sur l'avenir de la Fonction publique, syndicats et représentants du ministère se sont retrouvés, le 5 mai, pour examiner les projets de revalorisation des grilles de rémunération, puis, le 19 mai, ceux concernant l'avancement des carrières des agents. Un nouveau système de « bonification de reconnaissance pluriannuelle de la valeur professionnelle » a été présenté. Il consisterait en un avancement automatisé d'échelon pour un contingent d'agents tous les trois ans. Le 26 mai, ils se sont retrouvés pour aborder la cinquième séquence relative aux grilles de rémunération. Mais les débats n'ont que très peu progressé.L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015 Sanctions en cas de transmission tardive d'un arrêt maladie par un fonctionnaire de l'État : dans une circulaire du 20 avril, le ministère de la Fonction publique précise les modalités d'application, dans la FPE, de la sanction encourue par les fonctionnaires en cas d'envoi tardif de leur avis d'arrêt de travail.L'actualité n° 16828 du 5 mai 2015 La Fonction publique d'État invitée à développer l'apprentissage et à insérer ses anciens apprentis : accroître l'offre de formation par apprentissage dans la Fonction publique d'État, assurer aux apprentis accueillis une formation de qualité et permettre aux diplômés de valoriser leur expérience dans le privé ou le public : telles sont les propositions du rapport du conseiller d'État Jacky Richard, remis le 20 mai au Premier ministre.L'actualité n° 16938 du 22 mai 2015Formation Mobilisation pour l'apprentissage : après avoir dressé, le 7 mai, avec tous les acteurs concernés, un bilan du plan de développement de l'apprentissage adopté le 19 septembre dernier, le gouvernement a réuni, le 12 mai à Matignon, les régions et les partenaires sociaux pour acter les mesures d'un nouveau « plan de mobilisation pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi ». Ce plan prévoit notamment la création d'une aide « TPE jeunes apprentis » et prévoit une formation gratuite, dans le cadre du CPF, à 60 000 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à 2014.L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Trois syndicats dénoncent l'amendement sur l'allongement de la durée des stages : « Dans le cadre de l'examen de la loi Macron, le Sénat a voté, le 11 mai, un amendement allongeant la durée des stages à 12 mois pendant une année de césure ». « Une provocation inacceptable », dénonce la CFDT, qui, comme la CGT et l'Unef, estime que cet allongement est propice à de nouvelles dérives, avec des emplois déguisés et mal payés.L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Frais de collecte et de gestion dans les Octa : un arrêté du 27 mars complète les règles de plafonnement et d'imputation des frais de collecte et de gestion des organismes collecteurs de la taxe

d'apprentissage. Il fixe les trois plafonds de dépense applicables pour la collecte de l'année 2015 (assise sur les salaires 2014).L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 Le contenu des nouvelles demandes d'habilitation des Octa est précisé : un arrêté du 23 avril fixe la composition du dossier de demande d'habilitation en qualité d'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage. Ces nouvelles habilitations seront accordées conformément à la réforme du réseau des Octa.L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 Rebsamen fixe trois priorités aux Opca pour 2015 : à l'occasion d'une réunion sur la mise en œuvre de la réforme de la formation, le 4 mai dernier, le ministre du Travail a appelé les Opca à fournir un effort particulier en 2015 sur le CPF, le conseil aux entreprises et les contrats de professionnalisation.L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 Engagement de l'État pour pérenniser l'Afpa : François Rebsamen, a annoncé, le 18 mai, que l'Afpa deviendra un Epic (établissement public industriel et commercial) et gèrera bientôt l'ensemble de son patrimoine immobilier à la place de l'État. Le gouvernement déposera un amendement dans le cadre du projet de loi « dialogue social », l'habilitant à réaliser ces transformations agir par ordonnance. Le conseil d'orientation de l'association, les représentants des régions, comme les organisations syndicales et patronales, ont accueilli très favorablement ces propositions.L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015 Le Copanef publie un cahier des charges et un appel à propositions pour mettre en œuvre le « socle » : le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation a mis en ligne, le 22 avril, un cahier des charges et un appel à propositions pour favoriser la mise en place de la certification du socle de connaissances et de compétences. Les premières délivrances de certification sont attendues pour le second semestre 2015.L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015 Les banques AFB mettent à jour leur dispositif de formation : prenant en compte la loi du 5 mars 2014, les partenaires sociaux de la banque ont signé, le 9 février dernier, un accord unanime pour faire évoluer les dispositions relatives à la formation professionnelle applicables dans les banques AFB. S'il met en œuvre de nouveaux dispositifs de formation comme le CPF, ce texte conforte aussi les outils mis en place dans le précédent accord conclu en juin 2011.L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 La branche du sport choisit Uniformation comme seul Opca : les partenaires sociaux de cette branche, qui compte plus de 60 000 salariés, ont signé, le 24 mars, un avenant à leur CCN qui marque une réunification de la branche en matière de formation, notamment avec le choix d'un seul Opca pour la collecte des fonds. Un financement conventionnel est par ailleurs instauré.L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 La promotion immobilière actualise des dispositions sur la formation et les salaires : un avenant, conclu le 20 février par la fédération patronale des promoteurs immobiliers et trois fédérations syndicales, modifie les dispositions conventionnelles en matière de formation.L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015 L'enseignement privé hors contrat institue une contribution conventionnelle et adapte le CPF : par un accord du 24 mars, la branche met en place une contribution conventionnelle pour le financement de la formation professionnelle et organise les modalités de fonctionnement du compte personnel de formation.L'actualité n° 16938 du 22 mai 2015IRP Les sénateurs bouleversent les règles de la représentation du personnel : les sénateurs ont adopté, le 12 mai, en 1re lecture, le projet de loi Macron pour la croissance et l'activité, en y intégrant de nombreux amendements relatifs aux institutions représentatives du personnel. Ils veulent notamment relever les seuils sociaux de 11 à 21 et de 50 à 100 salariés et fusionner CE et CHSCT.L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015 L'Assemblée entame l'examen du projet de loi sur le dialogue social : les députés ont entamé, le 26 mai, l'examen du projet de loi sur le dialogue social. Ils ont adopté, le 27 mai, la création de commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour représenter les salariés et employeurs des TPE, ainsi que les mesures concernant « la valorisation des parcours professionnels » des élus du personnel et des salariés titulaires d'un mandat syndical. Ils ont aussi décidé, malgré les réserves du ministre du Travail, d'abaisser à 1 000 salariés, contre 5 000 actuellement, le seuil à partir duquel le conseil d'administration d'une entreprise doit comprendre des administrateurs salariés.L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015L'actualité n° 16842 du 29 mai 2015 Renault renforce le rôle du comité de groupe au niveau national et international : par un accord du 24 mars, les partenaires sociaux de Renault actualisent les dispositions régissant le comité de groupe, instance unique de représentation de tous les salariés de Renault au niveau mondial. Ils confirment ses rôles de comité d'entreprise européen, de comité de groupe France et d'instance de suivi des accords mondiaux négociés avec

IndustriALL Global Union.L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015Jurisprudence Forte hausse du contentieux devant le Conseil d'État en 2014 : selon le rapport annuel du Conseil d'État, rendu public le 21 mai, l'an dernier, le nombre de contentieux a fortement augmenté à tous les niveaux de la juridiction administrative.L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015Libertés individuelles Surveillance des ordinateurs professionnels : dans un arrêt du 11 mai, le Conseil d'État confirme une délibération de la Cnil refusant à une société l'autorisation de mettre en œuvre, sur les postes informatiques du personnel, un logiciel de recherche des infractions à caractère pédopornographique (consultation de sites Internet ou détention de fichiers illégaux). Motif : une entreprise privée n'est pas juridiquement habilitée à mettre en œuvre un traitement de données personnelles relatives à des infractions pénales.L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015Licenciement Vers le plafonnement des indemnités pour licenciement sans CRS : dans le cadre de l'examen du projet de loi pour la croissance et l'activité, adopté en première lecture le 12 mai, les sénateurs ont plafonné l'indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse. De son côté, le gouvernement étudierait la possibilité de plafonner les dommages et intérêts en cas de condamnation de l'employeur, pour rendre plus prévisible la procédure.L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015Maladie Solvabilité II : un décret complété d'un arrêté daté du 7 mai 2015 fixe les mesures réglementaires nécessaires à la transposition en droit français de la directive 2009/138/CE sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (dite « Solvabilité II »). Le texte entre en vigueur le 1er janvier 2016 et vise à fixer les règles relatives au régime administratif, prudentiel et comptable des organismes d'assurance et de réassurance.L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015 L'assurance maladie va vérifier les comptes bancaires des bénéficiaires de la CMU-C : l'assurance maladie va lancer un plan national de contrôle de ressources des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire. Dès 2016, 10 % des assurés, soit près de 500 000 personnes, verront leurs comptes bancaires passés au peigne fin chaque année. Les fraudes avérées feront l'objet de sanctions financières, voire pénales. SelonLes Échos(15/16-5), plus de 20 % des allocataires contrôlés par les services de la Cnam dépassent le plafond de revenus ouvrant droit à la CMU-C. La plupart de ces recalculés devraient basculer vers l'aide à la complémentaire santé (ACS).L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015 Touraine favorable à la création d'un régime maladie universel : le 5 mai, Marisol Touraine a annoncé une réflexion sur la simplification de la couverture santé qui pourrait déboucher sur la création d'un régime maladie universel. « Sans remettre en cause la pluralité des caisses », ce régime permettrait à un assuré « de pouvoir bénéficier d'une couverture qui le suit véritablement tout au long de sa vie, par-delà les changements de résidence ou d'activité ».L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 Les agences de voyages révisent leurs engagements en matière de prévoyance : les salariés non cadres bénéficieront d'une couverture prévoyance à partir du 1er juillet prochain, en application d'un accord conclu le 11 février 2015. Les signataires font le choix de ne pas recommander d'organisme de prévoyance et de n'imposer aux entreprises que la définition du financement et sa répartition entre l'employeur et le salarié.L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015 Réforme du temps de travail à l'AP-HP : dans le cadre d'un projet de réforme des 35 heures, le directeur général de l'AP-HP, Martin Hirsch, a lancé un cycle de réunions pour établir un état des lieux, avant l'ouverture des négociations. Après l'échec de ces réunions, et bien que Martin Hirsch ait assuré qu'il ne souhaitait pas la disparition des 35 heures, mais seulement un remaniement des schémas horaires, les syndicats ont organisé une mobilisation le 21 mai. Le 26 mai, Martin Hirsch a dévoilé ses propositions pour améliorer l'emploi et les conditions de travail en contrepartie de la réorganisation du temps de travail. Mais l'intersyndicale a réclamé le retrait de son projet, appelant à la grève pour le 28 mai.L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015L'actualité n° 16935 du 19 mai 2015L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015Non-salariés Dépôt de la déclaration sociale des revenus des travailleurs indépendants : la date limite de dépôt de la déclaration sociale de revenus des travailleurs indépendants (au titre de 2014) est reportée au 9 juin minuit pour les déclarations effectuées par voie électronique.L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Seuil de dématérialisation des déclarations de cotisations pour les non-salariés agricoles : un décret du 18 mai fixe à 10 000 € le seuil de déclenchement de l'obligation de dématérialisation des déclarations et du paiement des cotisations pour les non-salariés agricoles.L'actualité n°

16839 du 26 mai 2015 Patronat Le Medef réforme ses statuts et renouvelle son conseil exécutif : l'assemblée générale du Medef a validé, le 19 mai, les modifications statutaires proposées par le conseil exécutif, et notamment la limitation de la présidence du Medef à un seul mandat de cinq ans. L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015 L'Asmept-ETI fait peau neuve : l'Association des entreprises de taille intermédiaire devient le Meti : Mouvement pour les entreprises intermédiaires. L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015 Politique sociale Le projet de loi Macron adopté au Sénat : les sénateurs ont adopté, le 12 mai, en 1re lecture, le projet de loi Macron. Plusieurs dispositions ont reçu le soutien des sénateurs, comme le développement de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié. Sur l'ouverture dominicale des magasins, le Sénat a donné son feu vert au principe de 12 dimanches par an, mais en l'étendant aux enseignes de biens culturels, et dispensé les TPE de la plupart des contreparties au travail dominical. Ils ont également simplifié le compte pénibilité en supprimant la fiche individuelle. Le texte adopté en février par les députés ayant été voté dans des termes différents, une CMP est prévue pour le 3 juin. L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015 L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015 L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015 L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015 Projet de loi sur le dialogue social : la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté, le 20 mai, le projet de loi sur le dialogue social et l'emploi, en l'amendant notamment sur la représentation du personnel dans les TPE et l'égalité entre hommes et femmes. Les députés ont entamé, le 26 mai, l'examen du texte. Ils ont notamment adopté, le 27 mai, la création des commissions paritaires régionales interprofessionnelles vivement contestées par le patronat. L'actualité n° 16938 du 22 mai 2015 Prud'hommes Le Sénat adopte la réforme des prud'hommes : le Sénat a donné, le 6 mai, son feu vert à la réforme prévue dans le projet de loi Macron pour désengorger la justice prud'homale et en raccourcir les délais. Les sénateurs ont, par ailleurs, affirmé la vocation judiciaire des conseillers prud'hommes, renforcé les pouvoirs des conseillers rapporteurs devant le conseil des prud'hommes, et instauré, en appel, le principe d'une procédure essentiellement écrite. L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015 Mise en place du Centre national d'arbitrage du travail : des avocats ont finalisé, le 18 mai, la constitution d'une structure privée d'arbitrage des conflits en matière prud'homale. Le Centre national d'arbitrage du travail (Cnat) a vocation à trancher des litiges qui lui seront confiés par des employeurs et des salariés désireux d'obtenir une décision plus rapidement que par la voie des conseils de prud'hommes. Hubert Flichy (Flichy-Grangé avocats) en assurera la présidence. L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015 Rémunération Le Sénat module le forfait social des PME : les sénateurs ont amendé le volet épargne salariale du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qu'ils ont adopté en première lecture le 12 mai. Ils ont notamment abaissé à 12 % le taux du forfait social sur les sommes issues de l'intéressement, de la participation et sur l'abondement de l'employeur dans un Perco. Ils ont également exonéré de forfait social, pendant trois ans, les TPE/PME qui concluent un premier accord de participation ou d'intéressement. L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015 Revalorisation des salaires et prise en charge des frais de transports dans les sociétés d'assistance : les salaires minimaux des salariés des sociétés d'assistance sont revalorisés au 1er janvier 2015 par un avenant 32 du 3 avril. Cet accord fixe également les modalités de prise en charge des frais de transports afin de tenir compte de la création du Pass Navigo à tarif unique en Île-de-France au 1er septembre 2015. L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015 Salaires des cadres du bâtiment en 2015 : les appointements minimaux des ingénieurs et des cadres du bâtiment sont revalorisés, pour 2015, par un avenant 67 conclu le 14 janvier dernier. L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015 Les grilles de salaires minimaux sont harmonisées dans les ports et la manutention : un avenant, conclu le 10 décembre, est en cours d'extension. Il harmonise les grilles des salariés des établissements portuaires et revalorise l'indemnité et la prime de départ à la retraite. L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015 Salaires minimaux dans la promotion immobilière : un avenant, conclu le 20 février 2015, actualise les salaires minimaux. L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015 Les salaires dans la grande distribution revalorisés en 2015 : les salaires minimaux conventionnels de la grande distribution sont revalorisés pour 2015 par un avenant du 11 février. L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015 Salaires, don de jours de repos dans la restauration rapide : les salaires de la restauration rapide sont revalorisés au 1er avril 2015 par un avenant du 3 avril. Ce texte institue également le don de jours de repos et crée un congé spécial en cas de décès d'un grand-parent. L'actualité n° 16832 du 12

mai 2015 Revalorisation des salaires minimaux de la fabrication de l'ameublement : un accord a été signé, le 14 avril, pour revaloriser les salaires à compter du 1er avril 2015. L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015 Les gardiens d'immeubles seront régis par une nouvelle classification à partir de février 2016 : en vue de revaloriser les métiers de gardiens, concierges et employés d'immeubles, les partenaires sociaux ont décidé de réformer les modalités de classification des emplois par un avenant du 12 février 2015. L'accord laisse une période de mise en œuvre aux entreprises pour adapter les contrats de travail, jusqu'à fin février 2016. L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015 Évolution des salaires dans l'industrie du jouet : les salaires minimaux des industries des jeux et jouets sont revalorisés au 1er mai 2015 par un avenant du 8 avril. L'augmentation, d'environ 0,8 %, permet à l'ensemble de la grille une remise à niveau par rapport au smic. L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015 Retraite Négociation Agirc-Arrco : lors de la quatrième séance de négociation sur les retraites complémentaires, le 27 mai, les partenaires sociaux ont examiné le nouveau document de travail du patronat visant à redresser les finances de l'Agirc et de l'Arrco. Si le texte ne comprend que quelques nouvelles mesures, il durcit, en revanche, les propositions déjà mises sur la table. Mais, devant l'opposition de l'ensemble des syndicats, le patronat va devoir revoir sa copie, d'ici à la prochaine réunion du 22 juin. L'actualité n° 16842 du 29 mai 2015 La Cnav précise le dispositif du versement pour la retraite à coût réduit : en application de la loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » et du décret du 8 janvier 2015, certaines catégories d'assurés peuvent bénéficier d'une diminution du coût du rachat de trimestres d'assurance vieillesse. Une circulaire de la Cnav du 28 avril 2015 fait le point sur ce dispositif. L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015 Touraine s'engage sur une garantie de paiement des pensions de retraite : pour éviter les retards qu'ont connus plusieurs milliers de nouveaux retraités de Nord-Picardie et du Languedoc-Roussillon, la ministre a annoncé, le 19 mai, la mise en place « d'un droit opposable à la retraite du régime général ». La CFDT se félicite de cette annonce, mais attend la concrétisation. Le 21 mai, la Cnav précise que la garantie de paiement sera mise en œuvre à compter du 1er septembre 2015. L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015 L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015 L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015 Cotisation patronale à la CNIEG : le taux prévisionnel de la cotisation d'assurance vieillesse à la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) due par les employeurs pour 2015 est fixé à 27,03 %. Le taux définitif de la cotisation due pour 2014 est fixé, quant à lui, à 26,67 % (le taux provisoire était de 26,33 %). L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Paiement mensuel des retraites à la SNCF : un décret du 15 mai 2015 prévoit que, à partir du 1er janvier 2016, les pensions (de droit direct ou de droit dérivé) du régime spécial de retraite du personnel de la SNCF seront versées par mois d'avance et non plus par trimestre d'avance. L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Les réformes des retraites depuis 1993 augmentent à terme l'âge moyen de départ à la retraite : selon une étude de la Drees du 27 avril, les réformes des retraites depuis 1993 ont fait reculer, pour les générations 1960 à 1980, l'âge moyen de départ à la retraite de deux ans et demi à trois ans. En effet, si, en l'absence de réforme, cet âge serait passé de 60,7 ans pour les hommes de la génération 1950 à 61,9 ans pour ceux de la génération 1980, il serait porté de 60,5 ans à 64,8 ans pour ces deux générations, sous l'effet des différentes réformes. L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015 RSE Les députés veulent instituer un devoir de vigilance au niveau européen : dans une résolution adoptée le 29 avril, le Parlement européen appelle l'UE à adopter « de nouveaux textes législatifs juridiquement contraignants à l'égard des entreprises de l'Union, pour obliger celles-ci à respecter le devoir de diligence en matière de droits de l'homme lorsqu'elles délocalisent leur production dans un pays tiers, y compris en prévoyant des mesures visant à assurer la traçabilité et la transparence ». L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 Rupture du contrat Le salarié dispensé de préavis peut passer immédiatement à la concurrence : par un arrêt du 6 mai, la Cour de cassation rappelle que, dès lors qu'un salarié n'est pas soumis à une clause de non-concurrence, il peut entrer au service d'une entreprise concurrente pendant la durée du délai-congé non effectué. L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015 Le capital de fin d'activité maintenu pour les bénéficiaires d'une retraite anticipée dans les services de l'automobile : l'ouverture du capital de fin de carrière aux salariés prenant une retraite anticipée pour carrière longue sera maintenue temporairement, à partir de juillet prochain, dans la branche des services de l'automobile. C'est ce que prévoit un accord du 18 mars 2015, qui aligne la condition d'ancienneté sur celle de droit commun, applicable dans ce domaine. L'actualité n° 16831 du 11 mai 2015 Santé au travail Compte pénibilité : le Sénat a

simplifié, dans la nuit du 7 au 8 mai, le compte pénibilité, à l'occasion de l'examen du projet de loi Macron. Contre l'avis du gouvernement, la majorité des sénateurs (UMP et centristes) a suivi la commission spéciale qui a supprimé la fiche individuelle retraçant l'exposition de chaque salarié aux facteurs de pénibilité. Elle a aussi limité à trois les facteurs pour lesquels des modalités de mesure de l'exposition ont été définies. Le gouvernement s'est engagé à simplifier le compte pénibilité à la suite de la remise du rapport de Christophe Sirugue, Gérard Huot et Michel de Virville, le 26 mai. Il a ainsi annoncé la suppression de la fiche individuelle de prévention et le report de six mois de l'entrée en vigueur des six derniers facteurs de pénibilité. Les mesures de simplification et de sécurisation envisagées feront l'objet d'amendements au projet de loi sur le dialogue social et l'emploi. L'actualité n° 16832 du 12 mai 2015 L'actualité n° 16833 du 13 mai 2015 L'actualité n° 16841 du 28 mai 2015 Mise en œuvre du plan canicule 2015 : une instruction interministérielle du 12 mai fixe les modalités de mise en œuvre du Plan national canicule pour 2015. Elle détaille les quatre niveaux d'alerte et leurs conséquences. L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015 Application de la procédure de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes travailleurs dans le secteur de la PJJ : dans une note d'instruction publiée le 30 avril, la garde des Sceaux précise les modalités d'application, au sein des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de la procédure de dérogation aux travaux dangereux interdits pour les jeunes mineurs, telle que réformée par les deux décrets du 11 octobre 2013 et la circulaire du 23 octobre 2013, procédure qui a fait l'objet d'une récente simplification. L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 Avis des DP sur un licenciement pour inaptitude professionnelle : l'avis des DP favorable au licenciement a une portée relative. Dans un arrêt rendu le 6 mai, la Cour de cassation affirme que le sens de l'avis donné par les délégués du personnel est sans conséquence sur le respect par l'employeur de son obligation de reclassement. L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015 Prévention de la pénibilité dans l'industrie, commerces en gros des viandes : un accord triennal sur la prévention de la pénibilité du travail dans l'industrie et les commerces en gros de la viande a été conclu, le 10 février 2015. Ce texte, dont l'extension est en cours, institue notamment un fonds de soutien, financé par des excédents du régime prévoyance, qui pourra être sollicité par les entreprises mettant en œuvre les actions qu'il prévoit. L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015 Sécurité sociale Formulaire DADS 2014 : un arrêté publié au JO du 13 mai fixe le modèle du formulaire « déclaration annuelle des données sociales 2014 » (Cerfa 12062*13). L'actualité n° 16835 du 19 mai 2015 Dépôt DSN de mai 2015 : dans une note d'information du 12 mai, le GIP-MDS indique que les retards lors des dépôts de la DSN de mai 2015 ne donneront pas lieu à pénalité s'ils sont dus à des difficultés techniques que les Urssaf compétentes auront pu vérifier. L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015 44 propositions pour un nouveau mode de relations entre entreprises et Urssaf : un rapport parlementaire, remis le 5 mai au ministre des Finances, à celui des Affaires sociales et au secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État, formule 44 propositions pour améliorer et sécuriser les relations entre Urssaf et entreprises. Les auteurs préconisent notamment d'introduire un principe de tolérance en cas d'erreur de bonne foi, et une amélioration du rescrit social. L'actualité n° 16830 du 7 mai 2015 Les redressements Urssaf pour travail dissimulé en hausse en 2014 : le montant total des redressements imposés par les Urssaf pour « travail dissimulé » s'est élevé à 401 millions d'€ en 2014, contre 320 millions l'année précédente, une hausse de 25 %. L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015 Statuts particuliers Annulation de l'arrêté d'extension de l'accord relatif au portage salarial : par un arrêt du 7 mai, le Conseil d'État tire les conséquences de la déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 8 III de la loi de modernisation du marché du travail, par lequel le législateur avait délégué aux partenaires sociaux l'encadrement du régime juridique du portage salarial. L'arrêté d'extension du 24 mai 2013 est donc annulé, mais les conséquences sont limitées, puisque cette annulation n'a pas d'effet rétroactif, compte tenu des « graves incertitudes quant au statut et aux droits des salariés exerçant leur activité dans le cadre du portage salarial » et au risque de « nombreux contentieux » qui en résulteraient. La Fédération européenne du portage salariale (Feps) estime que le Conseil d'État veut stopper la dynamique de l'emploi. L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015 L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015 Syndicats Le 1er Mai célébré par les syndicats dans la désunion : même si les leaders syndicaux ont tous réaffirmé leur attachement à la Fête du travail, qui, selon la CGT, a rassemblé 110 000 manifestants à travers la France (74 000, selon la police), l'unité n'était pas au rendez-vous ce 1er Mai. L'actualité n° 16828 du 5 mai 2015 Un salarié de l'entité transférée peut

être désigné DS : dans un arrêt du 15 avril, la Cour de cassation réitère sa jurisprudence du 19 février 2014, en permettant à un syndicat représentatif au sein de l'entreprise d'accueil de désigner, dans ce cadre, en qualité de délégué syndical, un salarié de l'entité transférée ayant obtenu le score personnel de 10 % dans cette dernière. L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015

Les syndicats demandent des facilités pour leurs locaux dans les territoires : les numéros un de sept syndicats, CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, Unsa et Solidaires, ont demandé, le 21 mai, au ministre du Travail, François Rebsamen, d'introduire dans le projet de loi sur le dialogue social une disposition garantissant l'hébergement de leurs antennes dans les territoires. Car « les collectivités locales remettent de plus en plus fréquemment en cause la gratuité de l'hébergement ou l'exonération des frais et des charges des locaux ». L'actualité n° 16839 du 26 mai 2015

Alliance FGTA-FO et CFE-CGC-Agro : la FGTA-FO a signé un accord avec la CFE-CGC-Agro pour une alliance dans la distribution alimentaire via un comité national de liaison. Face à la dégradation des conditions de travail et d'emploi des salariés, cette instance aura notamment pour mission de renforcer la représentativité des deux fédérations. L'actualité n° 16838 du 22 mai 2015

Temps de travail Les sénateurs confortent le travail dominical : les sénateurs ont adopté, le 12 mai, le projet de loi « Macron » avec de nombreuses modifications, en particulier sur le travail dominical. Ils ont, entre autres, prévu d'étendre les dérogations de droit au repos dominical pour les commerces de biens culturels, et de rétablir la possibilité d'ouvrir le dimanche dans les zones touristiques et commerciales sur décision de l'employeur, à défaut d'accord collectif. L'actualité n° 16829 du 6 mai 2015

L'actualité n° 16834 du 18 mai 2015 Preuve de la non-prise de congés conventionnels : dans un arrêt du 12 mai 2015, la Cour de cassation considère que les congés non pris, accordés par une convention collective en plus des congés payés annuels d'une durée minimale de quatre semaines, ne peuvent donner lieu à indemnisation que si le salarié rapporte la preuve qu'il n'a pu les prendre du fait de l'employeur. L'actualité n° 16836 du 20 mai 2015

Travail à temps partiel dans les coopératives de céréales des cinq branches : par dérogation à la loi de sécurisation de l'emploi, la durée minimale de travail des salariés à temps partiel des coopératives de céréales des « cinq branches » est fixée à moins de 24 heures par semaine par un accord signé le 8 janvier 2015, et dont la procédure d'extension est désormais lancée. L'accord fixe aussi les modalités des compléments d'heures et des heures complémentaires. L'actualité n° 16827 du 4 mai 2015

Congés payés chez Peugeot Citroën Automobiles : si la négociation salariale en 2015 chez Peugeot Citroën Automobiles a abouti à un constat de désaccord, les discussions sur la durée effective, l'organisation du temps de travail et les congés en 2015 ont abouti à un accord, le 3 février dernier. Les signataires de ce texte estiment qu'il aidera à la réussite des lancements de nouveaux véhicules, avec des calendriers de travail annuels en adéquation, spécialement pour la période estivale. L'actualité n° 16837 du 21 mai 2015

Sécurisation du forfait annuel en jours dans les études notariales : le notariat dispose d'une convention collective actualisée, qui constitue un nouveau cadre juridique pour la pratique des forfaits-jours. Les négociations menées après l'invalidation par la Cour de cassation, en novembre 2014, des dispositions de la CCN sur le forfait en jours, ont en effet abouti, le 19 février 2015, à la signature d'un avenant 27, dont l'extension est demandée. L'actualité n° 16828 du 5 mai 2015

Transfert d'entreprise Transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité sur l'information des salariés en cas de cession de PME : le 22 mai, le Conseil d'État a accédé à la demande d'une entreprise visant à transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire portant sur la conformité des articles 20 et 98 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire, dite « loi Hamon » parue au JO du 1er août 2014. Les Sages de la rue Montpensier devront ainsi déterminer si le dispositif d'information préalable des salariés, institué par l'article 20, et la sanction prévue en cas d'inobservation, à savoir l'annulation de la cession, portent atteinte au droit de propriété ainsi qu'aux principes de proportionnalité et de personnalité des peines garantis par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. L'article 98 de la loi, qui fixe les modalités d'entrée en vigueur du dispositif d'information des salariés, est également déféré. L'actualité n° 16840 du 27 mai 2015



Conjoncture

Agriculteur est le métier perdant le plus d'emplois à l'horizon 2022-

En France, agriculteur es le métier qui perdrait le plus d'emplois à horizon 2022, selon le rapport de France Stratégie. Françoise Bouygard, directrice du service statistiques du ministère du Travail a expliqué : « *Nous allons produire plus avec moins d'agriculteurs. La prospective 2012-2022 est sans appel. La tertiarisation du marché du travail touchera encore l'agriculture de plein fouet.* » 258 000 départs en retraite sont prévus sur la période et tous ne seront pas remplacés.